
ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 22.193

L'an deux mille vingt-deux, le 5 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 novembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 novembre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CUSSAC
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme GACHET-BARRIÈRE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry REGISTER

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Mme Dominique BERGEROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES, À L'EURO SYMBOLIQUE, SITUÉES 38 BIS RUE DES RULLAS À ROYAN, CADASTRÉES AX N° 678, N° 761, N° 762, N° 789 ET N° 790, APPARTENANT À DES PROPRIÉTAIRES EN INDIVISION, ET AX N° 764 ET N° 843, APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE LÉONARD CONSTRUCTIONS, POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LA RUE DES RULLAS ET L'AVENUE DU QUÉBEC - INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – MODIFICATIF N° 1

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n° ~~21.145~~ **MISE EN LIGNE** du 07 2022-2022 Conseil Municipal n° ~~21.145~~ **2022-2022** approuvé l'acquisition à l'euro symbolique et l'incorporation dans le domaine public communal des parcelles suivantes, dans le but d'aménager une liaison douce reliant la rue des Rullas et l'avenue du Québec à Royan :

- Parcelles cadastrées section AX n° 678 de 651 m², AX n° 761 de 27 m², AX n° 762 de 18 m², AX n° 789 de 39 m² et AX n° 790 de 50 m², appartenant en indivision aux propriétaires riverains du chemin situé 38 bis rue des Rullas à Royan : M. Michel AMEZ et Mme Laurence VAUDECRANNE épouse AMEZ, M. Aymeric CAUSSIN et Mme Céline RAVAOARISOA épouse CAUSSIN, Mme Stéphanie CHAMBELLAND épouse PHAM, M. Etienne COSTA et Mme Sylvie LACLAUTRE épouse COSTA, M. Patrick LE COZ et Mme Catherine GRIFFON épouse LE COZ, M. Roger SEPIERRE et Mme Jacqueline MOUCHERAT épouse SEPIERRE ;
- Parcelles cadastrées section AX n° 764 de 11 m² et AX n° 843 de 78 m², situées 38 bis rue des Rullas à Royan, appartenant à la Société par Actions Simplifiée à Associé Unique LEONARD CONSTRUCTIONS, représentée par son Président Monsieur Léonard PHAM ;

La partie « Décide » de la délibération précitée ne mentionnant pas expressément que Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, est autorisé à signer l'acte de vente, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire, il convient de modifier cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu la délibération n° 21.145 du 5 octobre 2021,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de compléter la délibération n° 21.145 du 5 octobre 2021, relative à l'acquisition à l'euro symbolique et à l'incorporation dans le domaine public des parcelles cadastrées section AX n° 678, AX n° 761, AX n° 762, AX n° 789, AX n° 790, AX n° 764 et AX n° 843, situées 38 bis rue des Rullas à Royan, dans le but d'aménager une liaison douce reliant la rue des Rullas et l'avenue du Québec à Royan, pour autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'acte de vente, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 7 décembre 2022

La secrétaire de séance,



Dominique BERGEROT